

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

**Décision n° 2011-5091 du 6 juin 2011 portant modification de la décision n° 2009-1635  
du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1116325S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 18 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi rédigé :  
« Art. 18. – M. Philippe FRAYSSINET, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. »

Article 2

L'article 19 de la même décision est ainsi rédigé :  
« Art. 19. – M. Didier REBOUL, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon, est nommé ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 6 juin 2011.

*Le président-directeur général,*  
F. JACO